Image not found or type unknown

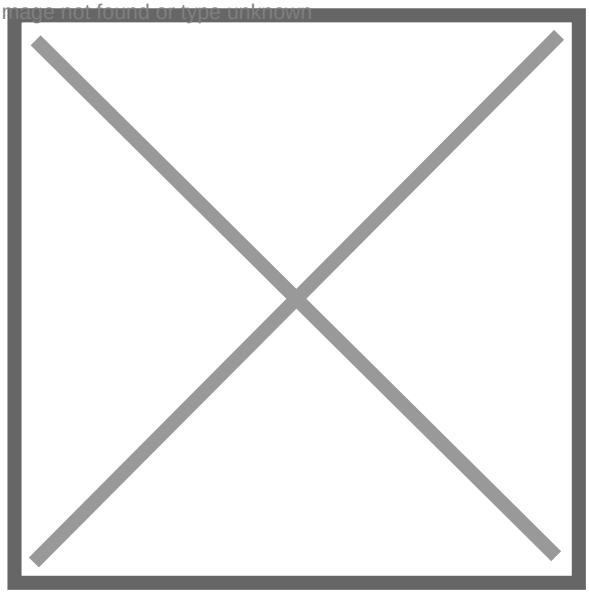

Besoin d'aide pour récupérer le droit de visite ou de garde alter

Par **zeb30**, le **18/02/2013** à **17:33**

Bonjour,
je suis totalement perdu.Je suis séparé de mon ex femme, nous étions ni pacsé ni marié.Nous avons un petit garçon de 6 ans.Nous avions comme un accord décidé la garde alternée mais sans jugements officiel, mon avocate étant tout de même au courant!Cette situation n'a malheureusement pas durée longtemps.Elle a refuser de me le donner comme convenu ce dimanche-ci(le 17/02), elle m'a avoué qu'elle avez quelqu'un et qu'elle demander la garde exclusif de notre fils et que du coup je ne l'aurai pas dimanche.Mon avocate m'a suggéré de me présenter au domicile de mon ex femme avec un témoin,du coup j'ai pris mon pére.Lorsque j'ai taper à la porte,je l'ai entendu crier aprés mon fils pour qu'il n'aille pas ouvrir la porte.Mon fils savait bien que je venais le chercher.Mon ex femme m'a ouvert et la porte, il y'avait son nouveau compagnon à coté, soi disant pour la protéger.Avec mon pére nous n'avons pas trop compris!Puis elle s'est mis à devenir hystérique en me disant que je n'aurai plus mon fils jusqu'a ce qu'on passe aux juges des affaires familiales (demande qu'elle a fait derriére mon dos peu de temps aprés etre parti de la maison).Du coup on est reparti avec mon pére,j'avais le coeur déchiré par rapport à mon fils qui pleuré dans l'appartement de sa mére.J'ai appris aujourd'hui qu'elle n'était pas allez au travail(je le sais car nous travaillons dans le même établissement Super U),elle n'a pas mis mon fils à l'école.Elle m'accuse de l'avoir roué de coup lorsque je suis allé récupérer mon fils dimanche avec mon pére,chose totalement fausse!Chaque
jour elle m'en fait une de plus! je ne sais plus quoi faire,mon fils me manque beaucoup,en continuant comme ca elle va le perturber.Aidez moi que dois-je faire,je suis perdu.Merci d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **18/02/2013** à **18:11**

Bonjour, tant qu'il n'y à pas de jugement, il n'y a pas de droit de visite d'imposé donc votre ex peut refuser de vos présenter l'enfant. de meme pas de jugement = pas de pension alimentaire. Il va falloir à votre ex la preuve que vous l'avez violenté sinon sa plainte (si plainte il y a)va tres certainement etre classée sans suite. Etes vous sure qu'elle a saisi le JAF ? il ne faut jamais rester sans jugement, lorsque l'on est d'accord, il faut faire un accord amiable ECRIT et le faire entériner par le jaf. Peut-etre pourriez vous encore trouver un accord, commencez par lui envoyer une LRAR en lui faisant des propositions (garde, visite, pension....)cela marquera toujours votre bonne volonté, cordialement

Par **zeb30**, le **18/02/2013** à **19:00**

merci pour votre réponse

Par **ikares**, le **18/02/2013** à **19:30**

bonjour. vous pouvez saisir le jaf en référé (voir votre avocat) ou présentez vous directement à l'accueil du tribunal de grande instance de votre lieu de résidence et demandez un formulaire de resquête en référé, dans lequel vous exposez succintement la situation et demandez la reprise des droits de visite.
bon courage. cordialement

Par **zeb30**, le **19/02/2013** à **22:06**

Bonjour,les soucis ne font qu'empirer.Je désespére vraiment je viens de recevoir la convocation du JAF pour la fin du mois.je viens d'apprendre par mon patron que mon ex femme est en arret maladie pour soi disant violence.Elle est allée porter plainte contre moi à la gendarmerie pour coup et blessure.Elle a des bleus au bras et a dit que c'est moi qui l'avait violenté,ce qui est faux mon pére et témoin.Elle est ignoble, je l'ai jamais vu aussi hystérique,J'ai peur pour mon fils.Mon avocate m'a conseillé une enquête sociale.Je veux vraiment récupérer mon fils, il me manque trop,il ne va plus à l'école depuis hier donc je ne peux plus le voir! Aidez moi SVP merci !

Par **zeb30**, le **20/02/2013** à **19:20**

Bonjour comme je suis convoqué au JAF ca ne sers à rien que je fasse une demande de mon côté non? Et pour le mensonge de mon Ex femme comment puis -je récupérer mon enfants, je sent que je vais me faire avoir, je ne pourrai plus voir mon fils, je suis vraiment malheureux ,elle réclame la garde exclusif!je ne sais plus quoi faire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013** à **08:19**

bonjour,non cela ne sert à rien de saisir le jaf de votre coté. préparez votre dossier en incluant des preuves de votre participation à l'éducation de votre enfant et de la mise en place dune garde alternée jusqu'à présent. Restez calme, votre femme peut demander ce qu'elle veut (tout comme vous) de là à ce que se soit accepté c'est autre chose, cordialement

Par **zeb30**, le **21/02/2013** à **23:24**

merci beaucoup pour vos conseils.

Par **zeb30**, le **05/03/2013** à **15:46**

Je suis content car le jaf c'est rendu compte des mensonges de mon ex femme! tout commence à rentrer dans l'ordre, mais surtout j'ai pu récupérer mon fils pendant les 2semaines de vacances ! merci beaucoup à tous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés